RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Prévention et lutte contre l'ambroisie dans le Doubs
Bilan des actions menées en 2024 et perspectives en 2025

PLANTE AMBROISIE, ENJEUX SANITAIRES ET AUTRES PROBLEMATIQUES

➢ Caractéristiques de l'ambroisie

L'ambroisie est une espèce exotique envahissante (EEE). C'est une plante annuelle à germination printanière-estivale et à croissance rapide. Elle s'installe sur les terres meubles et dénudées. Sa dissémination est particulièrement liée aux activités humaines : les friches, les parcelles agricoles, les chantiers, les bords de route et de cours d'eau …
Ces grains de pollen sont de très petite taille et particulièrement légers, ils peuvent donc être facilement transportés par le vent et sont observables à distance des bassins d'implantation de la plante. Le pic de pollinisation intervient généralement d'août voire en octobre, avec un pic en septembre.
L'ambroisie ne se disperse que par ses semences. Chaque pied d'ambroisie produit plusieurs milliers de graines viables de 10 à 30 ans. Une fois qu'un pied d'ambroisie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois que des graines ont été produites (jusqu'à 5000 graines par pied).

➢ Enjeux sanitaires

Le pollen de l'ambroisie peut provoquer de graves allergies. Elles peuvent apparaitre après plusieurs années d'exposition aux pollens et quelques grains suffisent pour que des symptômes apparaissent : rhinite allergique, conjonctivite, trachéite, toux, urticaire, voir asthme et eczéma. Ces réactions peuvent toucher n'importe quel individu, à tout âge et sans prédisposition familiale, a fortiori en cas d'exposition intense, répétée ou prolongée. Les symptômes sont saisonniers comme indiqué précédemment et sont d'autant plus prononcés que le taux de pollen dans l'air est élevé et persiste pendant plusieurs jours.
Puisque le nombre de personnes sensibles croît en fonction de l'importance de l'exposition, au fur et à mesure que la plante progresse dans notre région, de plus en plus de personnes se trouvent exposées à ces pollens, et risquent ainsi de développer des troubles allergiques. On estime à environ 20% de la population allergique à cette plante au niveau national et ce taux peut atteindre jusqu'à 37% dans les zones les plus exposées (exemple : certains secteurs d'Auvergne Rhône- Alpes). Il s'agit donc d'un enjeu de santé publique.

➢ Autres problématiques

En plus des effets pour la santé, les ambroisies sont également un enjeu sociétal (tourisme, conflits de voisinage, …) et une menace pour l'agriculture avec des pertes importantes de rendement dans certaines cultures (tournesol, maïs, etc.) et des travaux de gestion supplémentaires.

ETAT DES LIEUX ET ACTIONS MENEES DANS LE DOUBS EN 2024

L'animation du plan de prévention et de lutte contre l'ambroisie a été confiée par le préfet à l'ARS qui s'appuie sur la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) Bourgogne Franche Comté (BFC) pour mener les différentes actions.

➢ Localisation de l'ambroisie

La surveillance des localisations d'ambroisies est une mission de la délégation de Bourgogne du Conservatoire Botanique National (CBN) du Bassin parisien. Ces données validées sont intégrées depuis 2017 dans la plateforme de signalement ambroisie : www.signalement-ambroisie.fr

Les données ont plusieurs origines :
- La plateforme de signalements,
- Les données issues des signalements des partenaires qui sont transmises à FREDON pour intégration à la base de données (BDD),
- Les relevés effectués par FREDON BFC.

Toutes ces données sont ensuite intégrées au réseau SIGOGNE, plateforme régionale BFC du Système d'Information de l'iNventaire du Patrimoine Naturel (SINP) qui vise à faciliter l'échange des données entre structures partenaires et assurer leur diffusion à destination des acteurs de la conservation de la biodiversité et des paysages, de l'aménagement et de la gestion du territoire.
Les connaissances ainsi partagées sous forme de données structurées sont notamment utiles pour l'élaboration et le suivi des politiques publiques, pour la prise de décision et pour les rapportages européens sur le suivi de l'état des populations.

On constate que l'ambroisie progresse par l'A36 depuis le Jura ainsi que depuis la N83 depuis Poligny. Elle remonte le long du premier plateau via la N57 et par le nord-est du département du Jura. Les signalements sont épars sur le second plateau. En plaine, l'ambroisie conforte sa présence en direction de la vallée de l'Ognon.

Etat des connaissances sur la répartition de l'ambroisie dans le Doubs - janvier 2025

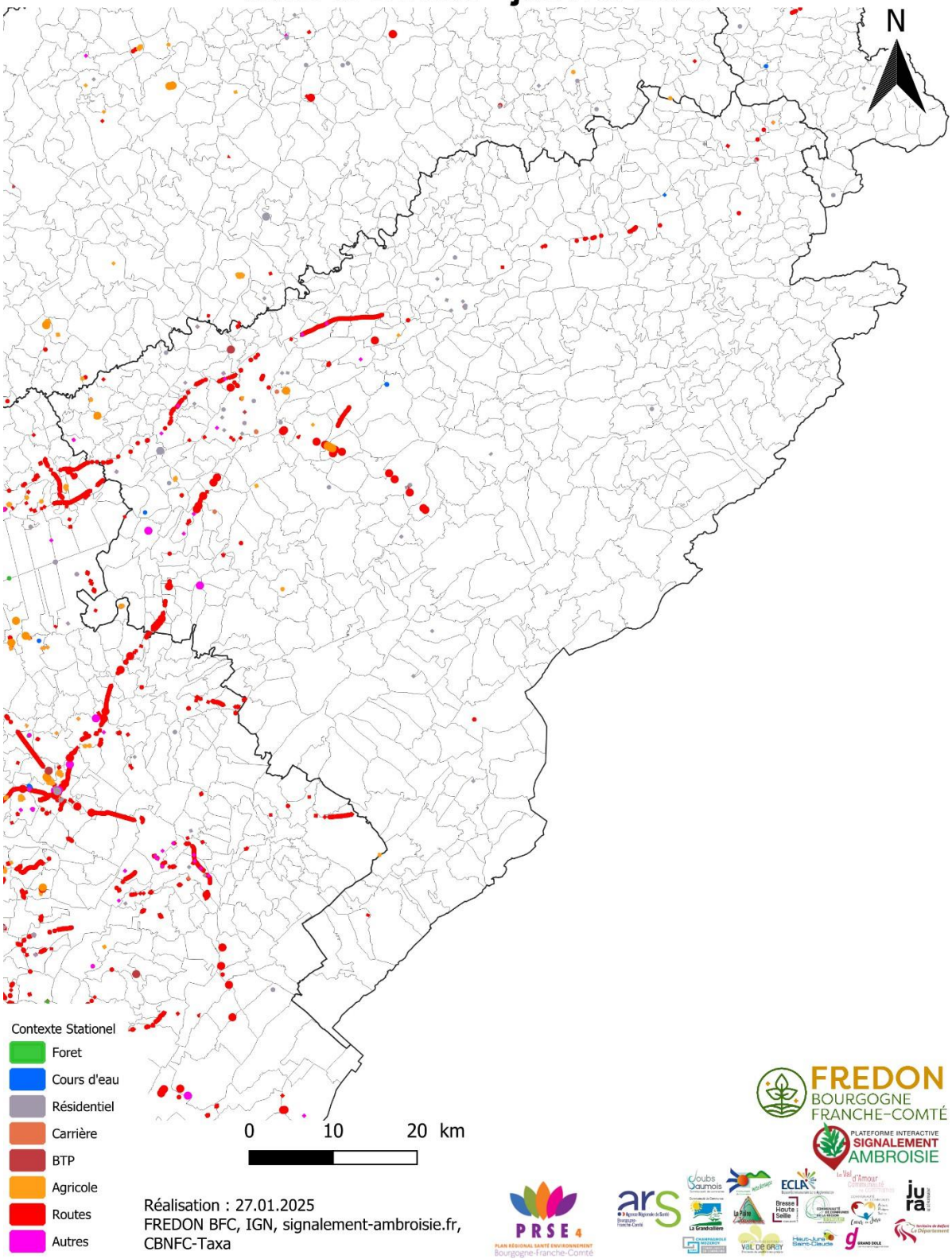

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason - 2 Place des Savoirs - CS 73535 - 21035 DIJON cedex
Tél. : 0 808 807 107 - Site : www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr

- **Focus plateforme de signalement**

Toute personne peut signaler la présence d'un plant d'ambroisie sur la plateforme internet :

PLATEFORME INTERACTIVE SIGNALEMENT AMBROISIE

www.signalement-ambroisie.fr

L'application mobile Signalement-ambroisie

email : **contact@signalement-ambroisie.fr**

téléphone : **0 972 376 888**

En 2024, 61 signalements ont été effectués sur la plateforme de signalement grand public. Ces signaux font l'objet d'une validation par les référents communaux ou intercommunaux et si la présence d'ambroisie est confirmée, ces derniers sollicitent les ayants-droits des parcelles concernés pour destruction des plantes. Les signalements ont augmenté de 33% cette année, ce qui est très positif. Plus nous aurons de signalement, plus nous aurons un état des lieux exhaustif de la situation.

FREDON accompagne les référents et/ou les mairies pour la gestion de ces signalements.

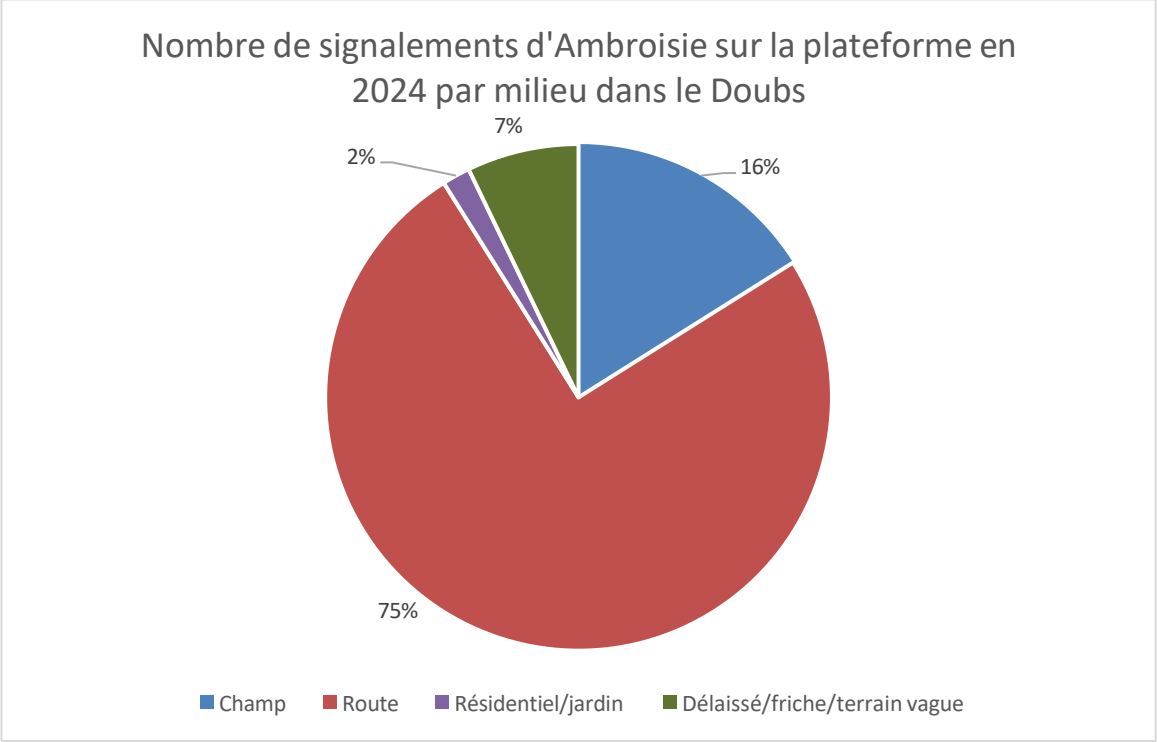

Nous pouvons observer que la majorité des signalements effectués concerne le réseau routier. Une mobilisation plus forte de ces acteurs est donc nécessaire pour endiguer la progression de cette plante et limiter son invasion.

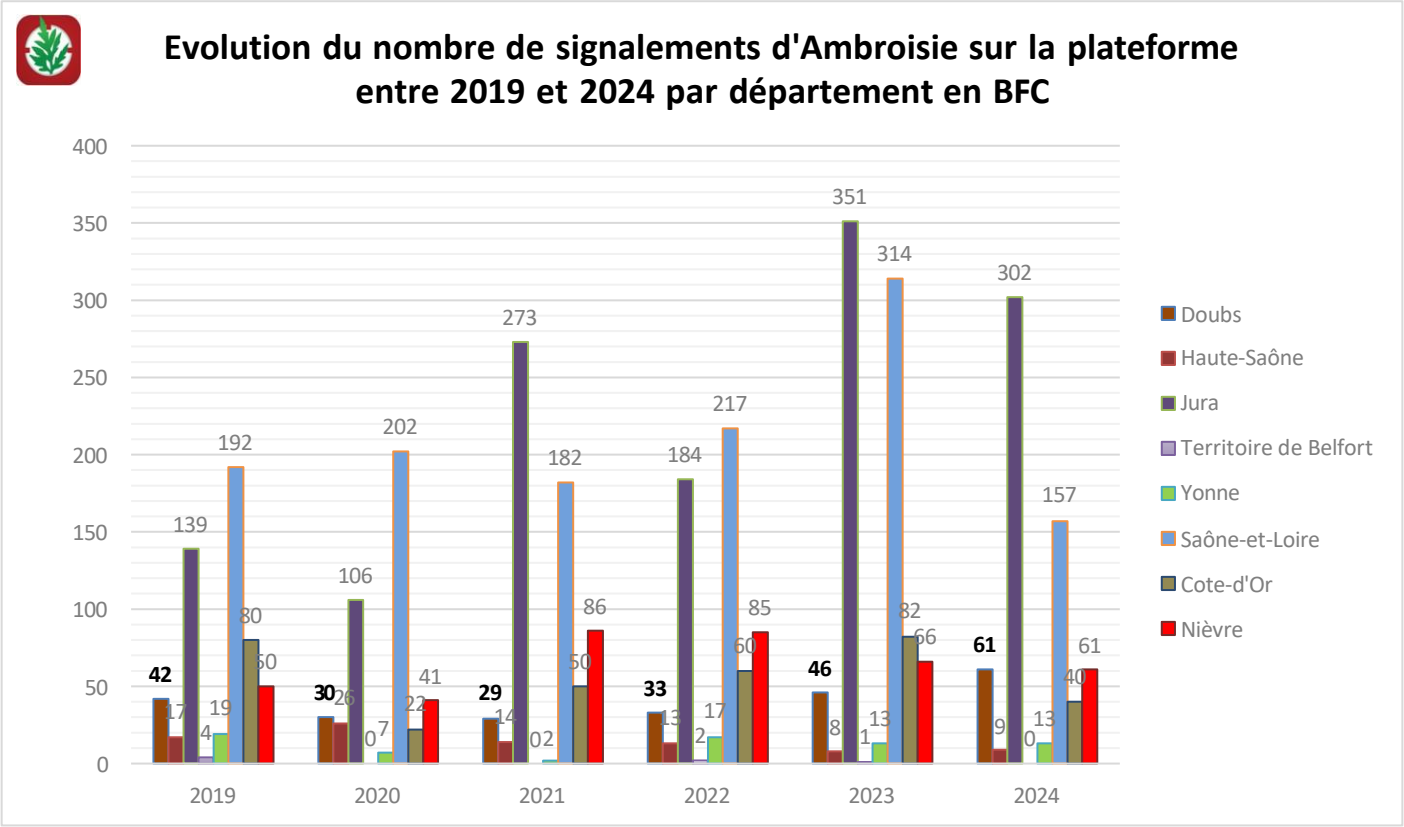

➢ Surveillance des pollens

La surveillance des pollens d'ambroisie est assurée par un réseau de 8 capteurs répartis dans toute la région. Ce réseau inclut 5 stations de mesures annuelles (Nevers, Chalon-sur-Saône, Dijon, Besançon et Bart (proximité de Montbéliard)) et 3 stations de mesures spécifiques à l'ambroisie (Bletterans, Mâcon et Dole/Tavaux). L'ambroisie pollinisant de façon tardive, pour l'année 2024, la campagne de suivi de ces pollens a débuté le 29 juillet, et s'est achevée le 29 septembre.

- *Evolution du Risque Allergique lié à l'Exposition aux Pollens (RAEP) :*

Le Risque Allergique lié à l'Exposition aux Pollens est l'indicateur permettant de graduer l'impact qu'auront les pollens observés sur les populations, en fonction des types de pollens observés, et de leur quantité. Il est établi de façon hebdomadaire par le RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) en tenant compte des potentiels allergisant de chaque pollen et des comptages effectués. Ces données sont pondérées par les allergologues en fonction des sensibilités des

populations présentent sur le territoire.

Lorsque le RAEP atteint la valeur de 3, les personnes allergiques sont susceptibles de déclencher des symptômes, et une alerte aux pollens est lancée sur le secteur concerné. Il est possible pour les personnes allergiques ou les acteurs de la lutte de s'inscrire sur le site internet https://www.atmo-bfc.org/abonnements, pour recevoir les bulletins de surveillance et d'alerte ambroisie et ainsi prendre les mesures de prévention adaptées.

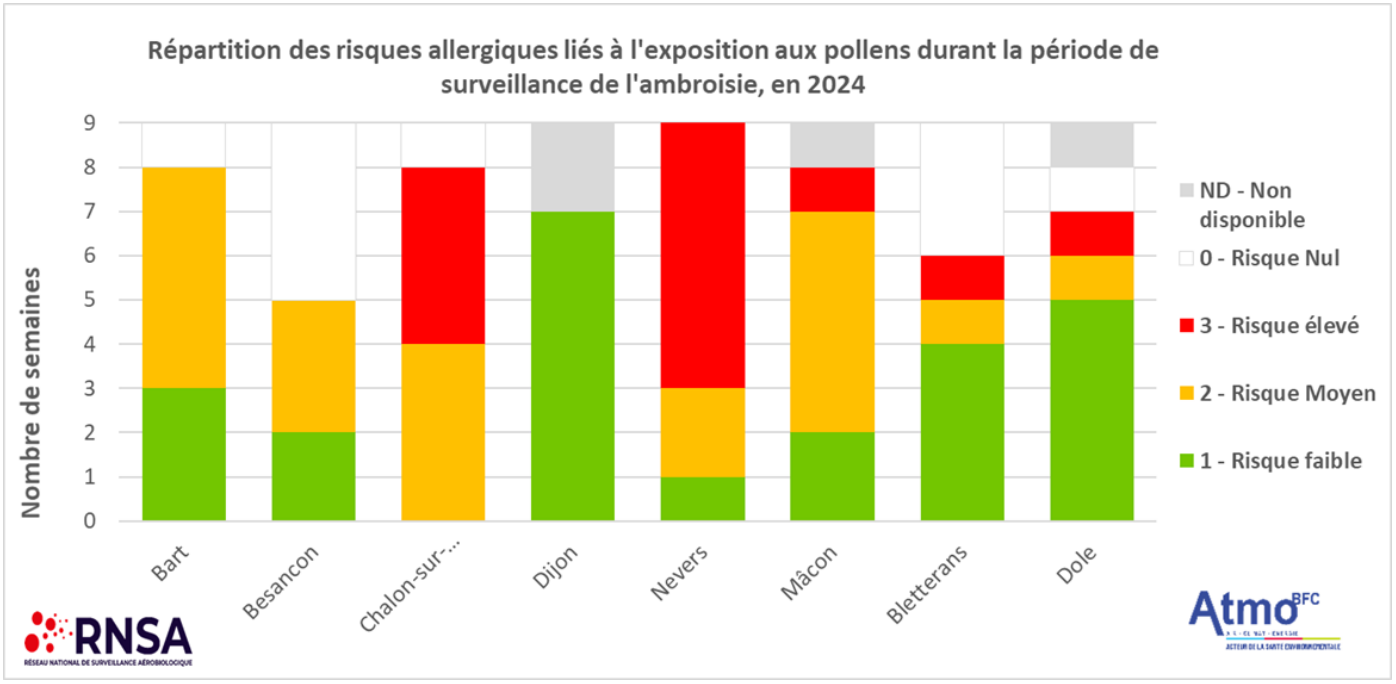

Comparativement à l'année 2023, l'été 2024 fut marqué par des pluies abondantes et de nombreux épisodes orageux, conditions permettant de nettoyer l'atmosphère, et défavorables à la pollinisation des végétaux. En conséquence, en 2024, les RAEP observés ont montré des risques globalement moyens à faibles sur l'essentiel de la région, à l'exception des zones de Chalon et Nevers où un risque majoritairement élevé a été observé. Ainsi, les capteurs de Mâcon, Bletterans et Dole n'ont observé qu'une semaine avec un RAEP élevé, alors que les capteurs de Nevers et Chalon ont observé respectivement
6 et 4 semaines de risque élevé – associé à une alerte aux pollens d'ambroisie.

- *Comptages de pollens d'ambroisie effectués sur la période :*

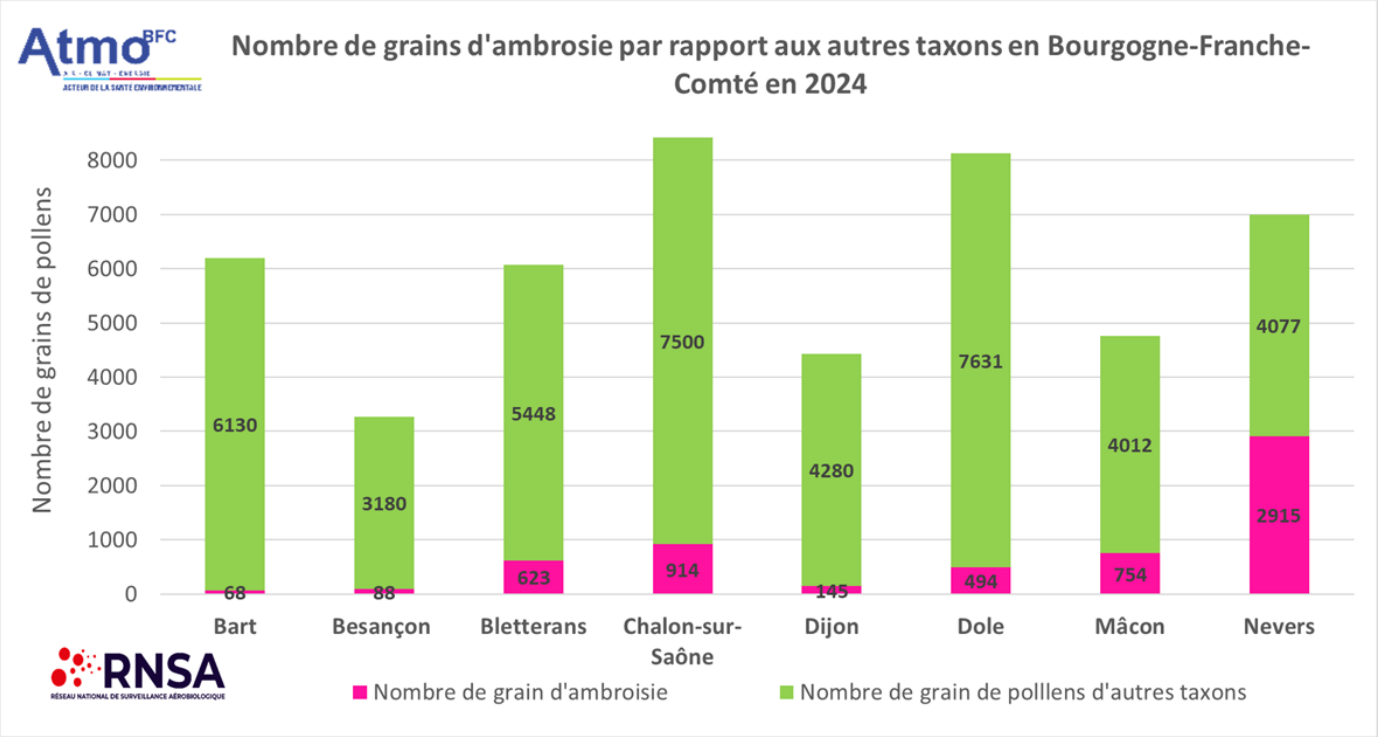

Au niveau régional, l'année 2024 a montré des niveaux de pollens d'ambroisie variables sur les différents capteurs du réseau. Si le capteur de Nevers se distingue toujours avec le plus grand nombre de grain de pollens d'ambroisie observé (2 915 grains comptabilisés, en augmentation par rapport à 2023),
les capteurs de Chalon-sur-Saône, Mâcon et Bletterans ont enregistré des niveaux inférieurs, avec respectivement 914, 754 et 623 grains de pollens d'ambroisie comptabilisés – en baisse par rapport à l'été 2023.
Le capteur de Dole arrive en 5e position, avec 494 grains de pollen d'ambroisie observés, loin devant les capteurs de Dijon (145 grains), Besançon (88 grains), et Bart (68 grains). Ces comptages semblent montrer un fort impact de ces pollens sur le sud de la région, avec une progression limitée en direction du Nord Est (depuis Dole vers Besançon, puis Lure et Bart).

- *Evolution par rapport aux années précédentes :*

Les niveaux enregistrés au cours de l'année 2024 se sont avérés globalement inférieurs à ceux observés au cours des années précédentes, et ce sur l'ensemble des capteurs à l'exception de celui de Nevers, seul à enregistrer une hausse.
Le pic de pollinisation 2024 fut enregistré entre le 30 août et le 3 septembre, ce qui correspond à la période usuelle pour la survenue de ce pic.

Si la répartition exacte des grains semble différer d'une année à l'autre, le Sud et le Sud-Ouest de la région demeurent les plus impactés. En effet, ce secteur est progressivement colonisé par des ambroisies en progression depuis les bassins d'implantation du Nivernais et de l'axe du Rhône.
Les pollens d'ambroisie ont la particularité d'être petits et légers, ce qui permet le transport des grains par le vent sur de longues distances. Ainsi, on peut également observer l'impact de bouffées de pollens sur des sites éloignés, même si la plante n'est encore que peu implantée sur le secteur. Ces pollens sont aisément distinguables : alors que la plante émet ses pollens en tout début de journée, les

grains en question sont observés en soirée. L'analyse des distributions de vent montre de plus l'impact des zones Ouest /Nord-Ouest (bassin d'implantation de Nevers) et du Sud-Est (Bassin d'implantation du Rhône).
Selon les analyses les plus récentes, c'est notamment le cas des secteurs les plus à l'Est et au Nord de la région, Besançon (pollens présents entre 12h et 20h donc apportés depuis des zones proches) et Bart. Les autres secteurs présentent des profils mixtes, signe d'une combinaison de pollens locaux et d'apports.

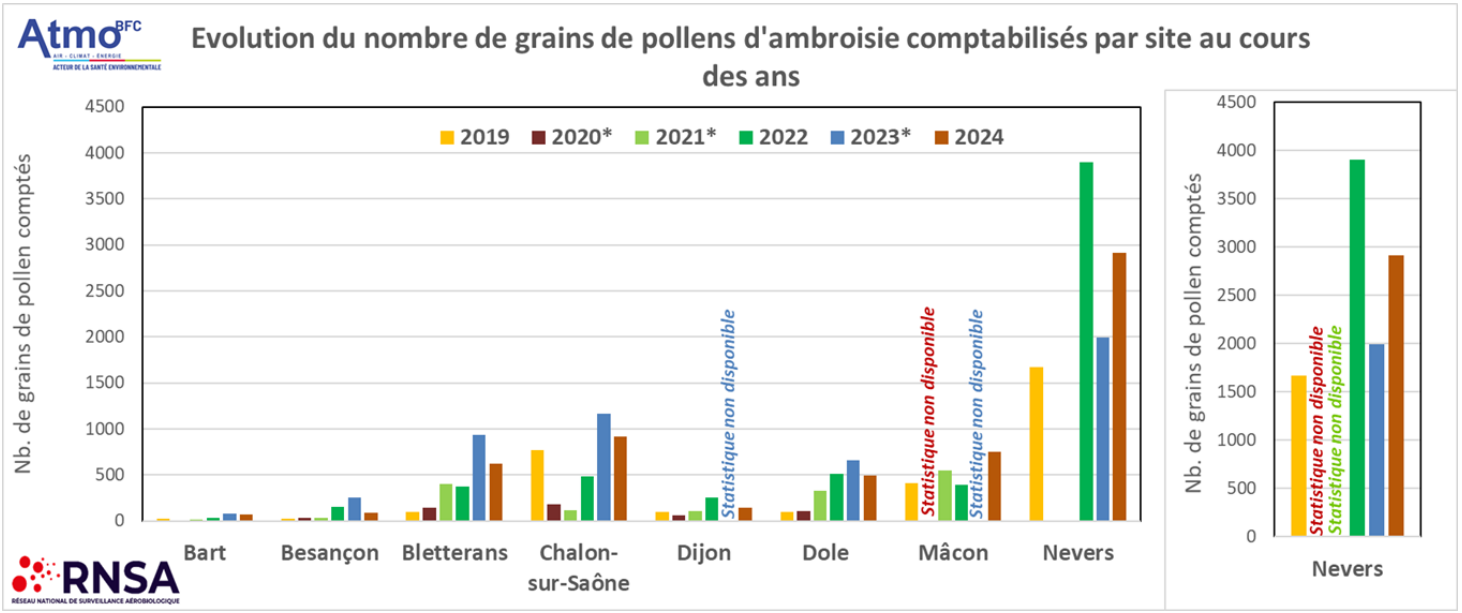

En Bourgogne-Franche-Comté, le suivi spécifique de l'ambroisie fournit des données depuis 2008 pour les capteurs les plus anciens. Les niveaux enregistrés sont très fortement disparates entre les différents capteurs depuis le début du suivi. Cependant, une tendance générale peut être observée. Elle montre une augmentation des niveaux de pollen entre 2008 et 2015, puis une décroissance des niveaux depuis 2015. Les années 2019 et 2020 (surtout 2020) ont montré les niveaux les plus bas du suivi sur de nombreux capteurs, avant une nouvelle augmentation en 2021. Les niveaux observés en 2022, puis en 2023 ont présenté des valeurs particulièrement hautes – voir des niveaux records pour certains sites (Bletterans, Chalon-sur-Saône, Dole). L'année 2024 a, quant à elle, présenté des niveaux plus bas qu'en 2023, en lien avec la météo particulière observée au cours de l'été ; mais toujours en nette augmentation par rapport aux années précédentes. Cette évolution montre la nécessité de maintenir nos efforts pour lutter contre la progression de la plante.

Niveaux de pollens d'ambroisie (sources RNSA et ATMO BFC)

SITES	2012	…	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BART	42		38	40	29	26	24	9	17	36	**75**	68
BESANCON	18		219	96	84	57	20	33	95	148	**257**	88
BLETTERANS	342		875	388	233	243	93	141	403	374	**1190**	623
CHALON/S	294		265	404	726	965	770	182	111	482	**1136**	914
DIJON	187		235	136	231	126	100	64	104	255		145
DOLE / TAVAUX	342		377	230	126	92	94	157	323	510	660	494
MACON	261		574	339	724	214	407		544	395		754
NEVERS	1673		1370	1098	2495	1816	1668			**3899**	2015	2915

- **Animation des référents communaux et intercommunaux**

Conformément à l'arrêté préfectoral de prévention et de lutte contre l'ambroisie du 9 mai 2019, certaines collectivités du département ont nommé un référent territorial dont la mission est à la fois de repérer la présence d'ambroisie sur le territoire concerné et d'aider les citoyens dans la lutte contre cette plante.

L'animation du réseau des référents communaux et intercommunaux est réalisée par la FREDON.

En 2024, le Doubs comptait 313 référents communaux et 20 référents inter-communaux. Il reste 295 communes sans référent. Il y a une bonne couverture du territoire. Sur ces référents, seulement 64 ont un compte plateforme et peuvent suivre les signalements, cela reste encore trop peu.

La FREDON a organisé des formations en présentiel à destination des référents dont une à Besançon, une journée « à la recherche des EEE » a également été effectué avec présentation de différentes EEE, organisé en lien avec le CBN et la CCAPS.

Tout au long de la saison nous nous tenons à disposition des référents et nous répondons aux sollicitations : difficulté sur la plateforme de signalement, question sur la réglementation, question sur la méthode à suivre, cas problématique, et nous nous déplaçons quand cela n'avère nécessaire.

Des actions ont été menées dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS) avec :
• **Grand Besançon Métropole :** Une réunion avec les services techniques en charge des rédactions des marchés pour sensibiliser à l'ambroisie. Un webinaire sur les obligations communales à destination des maires et des secrétaires de mairie. Puis, une formation multi-espèces pour les référents, les maires et secrétaires de mairie.
• **Porte du Haut Doubs :** Une intervention avec le Dr.Rame dans le cadre d'une journée « Professionnelle Territoriale de Santé ». Puis, une réunion avec les élus et riverains sur les problèmes d'ambroisies qui touchent la RN57.
• **PETR Doubs Central :** Une réunion grand public sur l'ambroisie.
• **Loue Lison :** Une réunion d'information à destination des élus.

Répartition des référents communaux et intercommunaux ambroisie dans le Doubs - janvier 2025

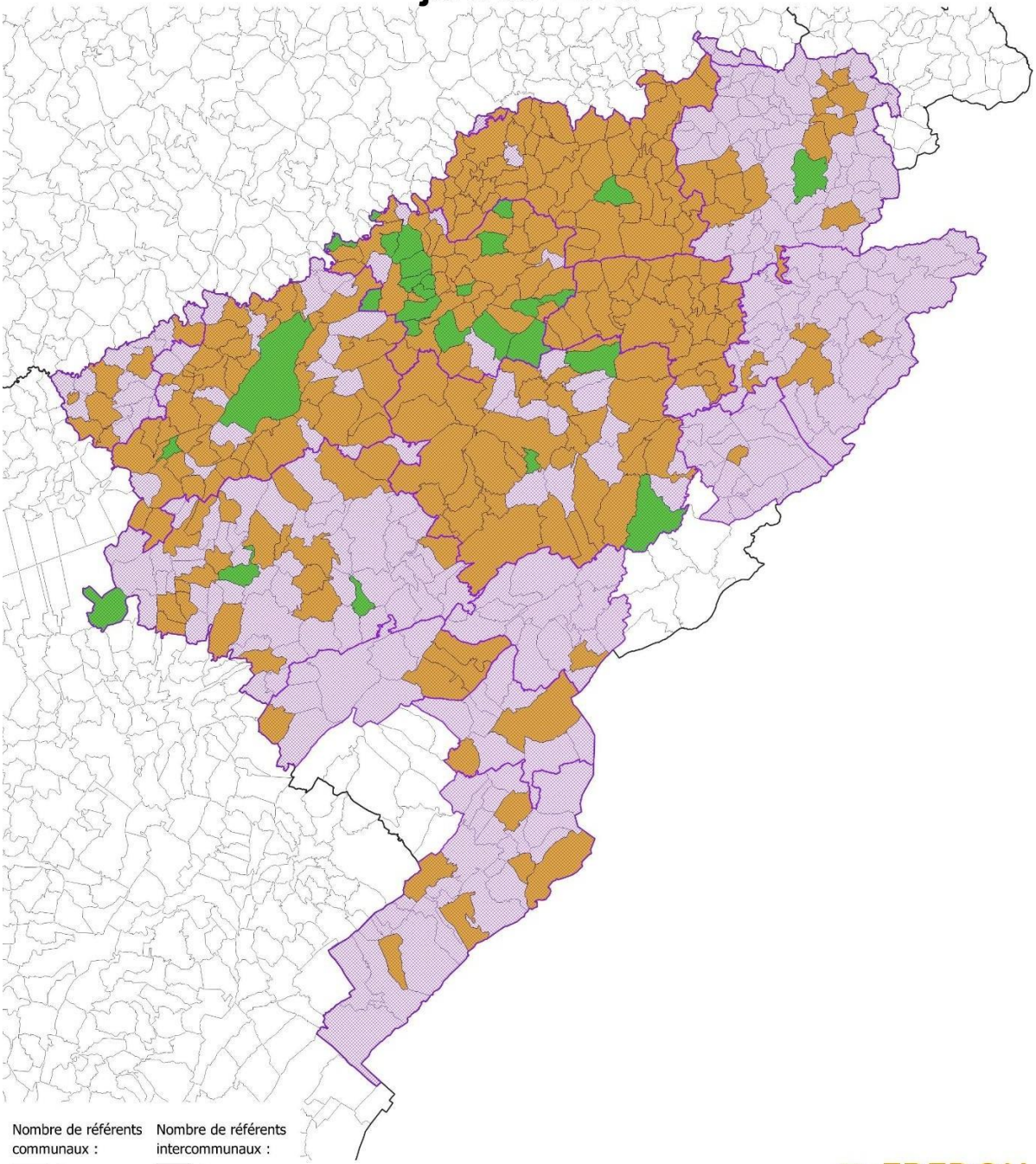

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason - 2 Place des Savoirs - CS 73535 - 21035 DIJON cedex
Tél. : 0 808 807 107 - Site : www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr

- **Gestionnaires routiers**

La FREDON a mis en place depuis plusieurs années un groupe de travail régional pour les gestionnaires d'infrastructures linéaires ; il s'est réuni le 17 mai 2024.

En effet, les gestionnaires de voiries avaient exprimé le besoin de formation et d'accompagnement par la FREDON sur ce sujet. L'objectif de ce groupe est donc de capitaliser l'expérience des gestionnaires les plus avancés en matière de lutte contre l'ambroisie vers ceux qui initient seulement des actions.

Une harmonisation est prévue avec, en particulier, le partage du système d'information géographique (SIG) des localisations. La FREDON a donc créé un nouveau fichier qui permet de faire un suivi des actions des gestionnaires. Sont collectées et recensées toutes les informations des gestionnaires en direct ou avec échange de mails pour les personnes absentes à la réunion. Ce fichier permet de visualiser et de partager les évolutions des actions et celles restant à mettre en place.

- **Gestionnaire fluvial**

Le service des voies navigables de France (VNF) a sollicité la FREDON pour mettre en place une stratégie de gestion de l'ambroisie sur leurs linéaires. Ainsi trois réunions ont eu lieu, dont une commune avec les FREDON AURA et Occitanie, car les linéaires traversent les trois régions.
L'objectif était, dans un premier temps, de définir la gestion la plus appropriée sur leur milieu, en fonction des contraintes qu'ils nous ont exposées.
Une ébauche de plan va être rédigée pour une poursuite des actions en 2025, avec notamment le recensement des localisations d'ambroisie, ainsi que la mise en place de formations pour sensibiliser le personnel à la biologie de la plante.
Idéalement ce recensement permettra également d'identifier des personnes référentes localement pour faciliter la communication sur les signalements d'ambroisie.

- **Animation des entreprises des travaux publics et maîtres d'ouvrage**

Le recensement des principales entreprises de travaux publics et maîtres d'ouvrage a été effectué afin de leur adresser par voie électronique le memento « *Ambroisie sur mon chantier : comment lutter et prévenir sa présence* ». Ce guide technique, rédigé par le groupe de travail Eco Chantier, donne les lignes directrices afin de gérer au mieux l'ambroisie dès l'amont d'un chantier. Puis, un document élaboré par FREDON France « *Prise en compte des risques liés à la présence d'ambroisie dans les documents de consultations des entreprises pour les travaux d'aménagements et d'entretiens* » leur a également été envoyé.

De plus, des appels téléphoniques ont été passés par la FREDON aux différentes entreprises identifiées pour aller plus loin dans la démarche de sensibilisation, avec recherche de nouveaux contacts. Il ressort de ces échanges que de nombreuses entreprises sont très peu au courant, ou du moins ne prennent pas forcément le temps de mettre en place des clauses spécifiques pour leur chantier.

La FREDON a également organisé 4 webinaires à destination des entreprises TP, avec la rédaction de préconisations générales pour les entreprises TP ainsi qu'un exemple de cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chantier face au risque ambroisie, dans le but de faire connaître la problématique de l'ambroisie aux professionnels et afin qu'elle soit prise en compte.

Enfin, des sensibilisations et des réunions avec les communes se sont tenues au sujet des commandes publiques. L'objectif était d'aborder l'importance de noter dans les CCTP des travaux des clauses ambroisie, afin d'éviter en particulier de ramener de l'ambroisie sur les lieux des travaux.

- **Lutte en milieu agricole**

Une réunion du groupe de travail agriculture a été organisée à Cuisery avec la chambre régionale d'agriculture (CRA) ; elle s'est déroulée sur une journée en 2 avec échanges en salle le matin et sur le terrain l'après-midi. Différents acteurs du monde agricole étaient présents. Il a pu être souligné l'importance de la reconnaissance de la plante et de montrer l'importance d'une lutte précoce.

La FREDON a participé au conseil d'administration de la Coopérative régionale d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) pour une sensibilisation sur la dissémination des graines d'une parcelle agricole à une autre via les engins agricoles ainsi que les modalités de prévention et de gestion. Un point doit être fait sur les actions engagées en ce sens.

La FREDON et les conseillers référents des différentes chambres départementales d'agriculture de la région échangent régulièrement notamment sur l'accompagnement local d'agriculteurs en difficulté.

De plus, chaque année les jeunes agriculteurs (JA) organise une fête agricole en plein air, dite « *Terres de Jim* » avec notamment un concours de labour. En 2024, cette manifestation a eu lieu dans le Doubs sur une zone contaminée par l'ambroisie qui a nécessité l'organisation d'une gestion de cette plante entre les JA, l'ARS et la FREDON. Cet événement a donc été l'occasion d'effectuer une sensibilisation sur cette problématique avec la tenue d'un stand pendant les 3 jours de concours.

Enfin, la FREDON a procédé à des actions de conciliation : l'objectif est d'aller à la rencontre des acteurs sur des situations complexes, accompagné d'un agent de la chambre agricole dans la mesure du possible, afin de faire de la sensibilisation et de préconiser des méthodes de lutte en fonction du contexte. Il ressort de ces échanges que, dans la plupart des cas, l'ambroisie est l'une des difficultés parmi de nombreuses autres (conflit de voisinage, problème économique …).

Les limites de ces actions individuelles consistent parfois en l'absence de mesures coercitives pour diverses raisons et le fait que l'accompagnement en milieu agricole nécessite un suivi pluriannuel afin de faire évoluer certaines pratiques à moyen terme.

Par ailleurs, cette année a eu lieu un concours de labour (Terre de JIM) sur une zone contaminée par l'ambroisie. En amont une réunion avec l'ARS, FREDON et les JA a eu lieu pour évoquer les modalités de gestion de l'ambroisie sur le site des Terres de JIM et les mesures de gestion qui seraient à prendre.

FREDON a visité le site avant le concours pour effectuer un état des lieux de la situation, faire une cartographie des zones touchées et donner des préconisations. De plus, il y a eu la création d'un visuel à afficher lors du concours et une vérification des mesures mises en place.
Lors des Terres de JIM, FREDON a tenu pendant les 3jours de concours un stand afin de sensibiliser sur la thématique.

- **Communication**

Tout au long de l'année les collectivités ont été averties des actualités phénologiques et des moyens de lutte. Un pack de communication a été fourni à chaque intercommunalité.

Le relais de l'information auprès de la population est essentiel afin de faire connaitre la problématique ambroisie. C'est pour cela que la FREDON a rédigé un article type et a sollicité les médias pour sa diffusion à grande échelle. Un mailing a été envoyé aux médias bourguignons et franc-comtois.

De plus, l'information ambroisie est relayée sur le site internet de la FREDON sur lequel apparait les éléments nécessaires à la reconnaissance de la plante et la règlementation en vigueur : https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/nos-missions/sante-de-lhomme/ambroisie-feuille-darmoise

En complément, de nombreuses communes, communautés de communes, ou organismes communiquent régulièrement sur leur propre site internet sous l'impulsion de la FREDON.

Pour la journée nationale de lutte contre l'ambroisie, une journée d'information a été organisée le 24 juin 2024, à Simandre en Saône-et-Loire sur deux parcelles agricoles infestées : à cette occasion, la FREDON, le référent de la chambre d'agriculture du 71 et différents acteurs de terrains (référent intercommunal local, maire) sont intervenus pour présenter l'état des lieux de la colonisation dans le département ainsi que les différentes actions menées. La radio, la presse écrite et la télévision étaient présentes et ont relayé cette information.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dès 2023, l'Observatoire des ambroisies a confirmé la présence de la chrysomèle de l'ambroisie dans les alentours de Lyon.

En 2024, avec un cofinancement de l'ARS Auvergne-Rhône Alpes (ARS ARA), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) a mené une étude des populations de la chrysomèle en Auvergne-Rhône Alpes. Les observations semblent révéler un « *cœur de population* » de la chrysomèle dans le Rhône et l'Isère et un front de colonisation de l'insecte vers le Sud et vers le Nord (jusqu'à Belleville en Beaujolais).

Cette découverte peut représenter un véritable tournant dans la lutte contre ces plantes au pollen allergisant. En effet, dans son rapport d'expertise collective publié en 2019, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) évaluait l'efficacité du coléoptère en tant qu'agent de lutte biologique. Les conclusions sont effectivement prometteuses puisque les observations de 2024 ont confirmé l'efficacité de l'insecte pour la défoliation de l'ambroisie à feuille d'armoise avec des taux d'herbivorie atteignant très localement 100% (feuille et épis floraux).

Enfin, les travaux de l'INRAE sur *Ophraella communa* seront reconduits afin de poursuivre l'étude de la dynamique des populations en Auvergne-Rhône Alpes et régions voisines. Enfin, l'étude pourrait inclure des tests préliminaires de lâchers expérimentaux à petite échelle à partir d'individus prélevés dans la population existante.

PERSPECTIVES EN 2025

Les actions engagées en 2024 devront être poursuivies en 2025, en mettant l'accent sur :

- Le renforcement du réseau de référents intercommunaux pour créer le maillage du territoire et le rendre plus actif et investi ;

- Le suivi de la plateforme, pour la mise en place d'une lutte curative effective ;

- Les formations en intégrant les thématiques chenilles processionnaires (en lien avec le CNFPT) ;

- La poursuite des actions agricoles avec la mobilisation de différents organismes (CUMA, SAFER, etc.), l'amplification des actions de conciliation, ainsi qu'une réflexion sur des actions concrètes à mettre en place pour les agriculteurs.

- La continuité du travail avec les gestionnaires d'infrastructures linéaires, pour mettre en place des actions de gestion ;

- La poursuite des actions avec les entreprises de BTP et collectivités pour permettre d'inclure l'ambroisie dans les CCTP ;

- La surveillance de la possible colonisation de la région par la chrysomèle de l'ambroisie.

Concernant la surveillance pollinique en région BFC, elle risque d'être perturbée en 2025 du fait des difficultés rencontrées par le réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) qui assurait pour la région le suivi et comptage des pollens des différents capteurs en particulier ceux de Nevers et de Mâcon. Il s'agit là d'une phase transitoire puisque l'ARS travaille avec ses partenaires à la recherche de solutions pour une remédiation pour l'année 2026 à cette surveillance dégradée.